

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0504 – Gestion de budget

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Chaque année, la loi de finances redéfinit les marges de manœuvre des collectivités locales et influence directement leurs équilibres budgétaires. Dans un contexte d'incertitude économique, de tensions sur les finances publiques et d'évolution des dotations comme de la fiscalité locale, il est essentiel pour les élus d'anticiper les conséquences concrètes des nouvelles dispositions. Comprendre la loi de finances 2026 ne relève pas d'un exercice technique réservé aux spécialistes : c'est un enjeu stratégique pour sécuriser son budget primitif, ajuster sa prospective et préserver l'autonomie financière de sa collectivité. Cette formation propose une lecture claire, opérationnelle et contextualisée des mesures adoptées afin de permettre aux décideurs locaux d'intégrer ces évolutions dans leurs choix budgétaires et politiques.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Connaître les principales dispositions inscrites dans la loi de finances pour 2026 concernant les dotations et subventions mais aussi la fiscalité
- Appréhender les mécanismes de fonctionnement des dotations
- Comprendre le fonctionnement de la fiscalité locale
- Evaluer les conséquences de la loi de finances pour 2026 sur les équilibres financiers des collectivités
- Evaluer les conséquences pour votre budget primitif 2026
- Appréhender les enjeux pour retenir des hypothèses dans la construction de votre prospective financière

Le programme :

Introduction

- Les enjeux de la loi de finances pour construire les rapports relatifs aux orientations budgétaires et les budgets primitifs
- Les enjeux spécifiques pour intégrer dans les hypothèses de la prospective
- Retour sur le calendrier et les difficultés d'adoption de la loi de finances pour 2026

I – Rappel du contexte budgétaire et financier

Le contexte macro économique (Croissance / Inflation / Taux d'intérêt...)

La situation des finances publiques

- La situation financière du budget de l'Etat
- La situation financière des collectivités locales
- La loi de programmation des finances publiques et la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics
- Analyse des finances de l'Etat et des collectivités

II – Dispositions relatives aux dotations de l'Etat

- Les mesures de protection contre l'inflation
- L'organisation des concours financiers de l'Etat
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La péréquation horizontale et verticale
- Les dotations ou subventions sectorielles de fonctionnement
- Les dotations et subventions d'investissement
- Les autres dispositions concernant les dotations de l'Etat

III – Dispositions relatives à la fiscalité locale

- Le coefficient d'actualisation des valeurs locatives
- La problématique des dégrèvements et de la compensation des exonérations
- Le DILICO
- Les versements de TVA
- Les autres dispositions concernant la fiscalité locale
- Echanges

IV – Autres dispositions intégrées à la loi de finances pour 2026

Conclusion

- La prospective financière : un enjeu majeur dans un contexte d'incertitude
- Questionnement sur l'orientation possible de l'autonomie des collectivités

Les points forts de la formation :

- Une formation construite à partir d'outils de simulation
- De nombreux cas pratiques et échanges avec les participants
- La mise en avant de ratios et indicateurs

- Un formateur praticien expérimenté (plus de 20 ans), spécialiste des finances publiques, cadre territorial depuis plus de 30 ans, maître de conférence associé et enseignant dans plusieurs universités

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formateur
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.
- Diaporama, webographie, échanges d'expériences, exercices et cas pratiques, mises en situation

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances
- Cas pratiques et exercices pour mettre en application les connaissances
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Laurent GUYON


- Laurent Guyon, Cadre A+ de la fonction publique territoriale, il a exercé différentes missions pour tous types de collectivités et établissements publics. Il est également maître de conférence associé et enseignants dans plusieurs universités. Il enseigne par ailleurs les finances publiques dans plusieurs masters professionnels (3ème cycle) en présentiel ou à distance (FOAD). Par ailleurs, il anime régulièrement des sessions de formation dans le domaine de la gestion financière, budgétaire et comptable des collectivités territoriales et au-delà des organismes publics (État, établissements publics nationaux...). Enfin, il rédige des ouvrages ou articles pour des publications professionnelles dans tous les domaines du management public local mais également sur des thématiques techniques et opérationnelles.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
-  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. Après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles du formateur référent. une plage horaire est proposée le soir de 18h à 21h30 et toute la journée du samedi.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Comprendre l'impact de la loi de finances pour 2026 sur le budget de votre collectivité

Lieu : en visioconférence

Durée : 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0504-GL-CVO/88982928900012_ELU0504-GL-CVO

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Comprendre l'impact de la loi de finances pour 2026 sur le budget de votre collectivité**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formateur

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non